



Union Syndicale Départementale Santé Action Sociale de l'Isère

LES PROFESSIONNEL. LE.S

DU SECTEUR SOCIAL / MÉDICO-SOCIAL, DU PUBLIC / PRIVÉ VEULENT DES MOYENS !

Le 15 mars 2021, la CCNT 1966/79 soufflera ses 55 bougies d'existence et de luttes des salarié.es.

Un triste anniversaire cependant face à l'offensive bien réelle aujourd'hui des organisations patronales de notre champ, NEXEM en tête qui s'organise et passe à l'acte dans l'objectif clairement affiché de démanteler nos conquits conventionnels jugés obsolètes et inadaptés aux enjeux du secteur, pour imposer à l'ensemble de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale, une convention collective unique et étendue de bas niveau.

Nous revendiquons:

Une **égalité de traitement pour tous les salarié.e.s, exigeant la transposition du Complément de Traitement Indiciaire (issue de la mission LAFORCADE), à hauteur de 300 euros** (en intégrant les 183 euros pour les salarié.e.s ne les ayant pas perçus). Celle-ci a en effet été injustement oubliée pour certain.e.s.

- Une **revalorisation immédiate de tous les salaires**, suite à la perte du pouvoir d'achat estimée à plus de 30 % depuis 1999.
- **L'amélioration des garanties collectives** dans les différentes conventions collectives nationale du Travail (CCNT du 15 mars 1966, CCNT du 31 octobre 1951, CCNT du 26 août 1965 et dans les différents accords (CHRS et Croix-Rouge Française).
- **L'amélioration des conditions de travail** avec des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins.
- **L'arrêt de la transformation des établissements en plateforme de coordination et d'orientation.**
- **L'attribution de moyens humains et financiers nécessaires dans les établissements et services**, afin d'assurer une prise en charge de qualité des patient.e.s, des usagers et des familles.
- **L'arrêt des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires en nombres suffisants.**